

RÈGLEMENT

SPORT PRO EVENTS TONTOUTA

VTT / VAE 17 KM

RANDONNÉES ET COURSE

DIMANCHE 01 JUIN 2025 - 9h30

17 km avec 250 m de dénivelé positif

RANDONNÉE VAE (Assistance Électrique)

COURSE VTT (musculaire)

RANDONNÉE VTT (musculaire)

SPORT PRO EVENTS TONTOUTA 2025 VTT/VAE - RANDONNÉES ET COURSE

1. L'ÉVÉNEMENT

SPORT PRO EVENTS TONTOUTA (ci-après désigné « l'évènement ») est une manifestation sportive organisée par l'association loi 1901 SPORT PRO NC (ci-après désigné « l'organisateur ») le DIMANCHE 01 JUIN 2025 sur la propriété privée de MR MONTAGNAT à TONTOUTA - ENTRÉE située à environ 300 m à gauche après le PONT DE LA TONTOUTA en direction du Nord.

Autour du village de course, le début de matinée, à partir de 7h45, sera consacré aux RUN and BIKE (1 VTT pour 2) sur un parcours varié (beaucoup de sous-bois, sentiers, course dégagée, chemins en herbe, chemins en terre) de 5 ou 9 km, avec très peu de dénivelé, à effectuer en randonnée ou en compétition.

Les amateurs de VTT pourront se régaler à partir de 9h30, sur un parcours, sans grandes difficultés techniques de 17 km, avec un dénivelé positif d'environ 250m, en s'alignant sur les randonnées en Vélo à Assistance Électrique ou en VTT musculaire, ou bien sur la course chronométrée en VTT musculaire.

Le Kids Aquathlon à 12h15 et les aquathlons XS et S seront les dernières épreuves de la journée.

Podiums à 14h

2. LES ÉPREUVES DE VTT – 17 km

Pour les 3 épreuves, les participants sont lancés sur le même parcours de 17 km environ, accessibles à tous, assez facile techniquement, avec seulement 2 ou 3 descentes où il faudra maîtriser sa vitesse, et au moins 2 montées courtes de difficulté moyenne.

Temps estimé pour le 1^{er} - environ 55 mn pour la course en VTT musculaire.

Une épreuve avec du VTT doit être choisie en fonction de son niveau de pratique, donc tous les participants doivent réfléchir à s'engager sur les randonnées ou sur l'épreuve chronométrée.

Les parcours sont balisés avec soin par les organisateurs, et il est obligatoire de suivre le balisage sous peine de disqualification.

L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait en dehors des chemins balisés.

Les distances sont fournies à titre indicatif, il est possible qu'il y ait quelques écarts (5 à 10% max) ou que les parcours soient modifiés au dernier moment par l'organisateur pour des raisons de sécurité.

VTT	Distance	Dénivelé	Age minimum	Date	Départ	Lieu
RANDONNEE VTTAE	17 km	250 m	13 ans (2012)	01/06	9h30	MONTAGNAT
COURSE VTT	17 km	250 m	15 ans (2010)	01/06	9h50	MONTAGNAT
RANDONNÉE VTT	17 km	250 m	13 ans (2012)	01/06	9h50	MONTAGNAT

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, aux conditions définies ci- dessous.

La RANDONNÉE VTAE 17 km est accessible à tous à partir de 13 ans (2012)

La RANDONNÉE VTT 17 km est accessible à tous à partir de 13 ans (2012)

La COURSE VTT 17 km est accessible à tous à partir de 15 ans (2010)

Attention: Tous les non licenciés FFC souhaitant être dans la course chronométrée en VTT musculaire, devront souscrire à une licence "Pass Découverte" disponible via le lien suivant et valable pour un mois: <https://www.ffc.fr/pratiquer/se-licencier/prendre-une-licence-individuelle> .

Il vous sera demandé de charger le récépissé de cette souscription lors de votre inscription.

Les titulaires d'une licence FFC ou FFV mention « vélo sport » devront fournir une copie de leur licence 2025. Les licenciés doivent fournir avec leur engagement une preuve de leur licence FFC en compétition.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Pour les personnes participantes aux randonnées VTT, il faudra remplir le formulaire info santé ou fournir sa licence FFC ou FFV en cours.

Les participants doivent respecter les consignes du directeur de course et des personnels de l'organisation. Les participants doivent rester maîtres de leur vélo et faire attention aux autres concurrents, cyclistes, piétons ou véhicules, présents potentiellement sur les parcours.

L'accès à la ligne de départ n'est possible qu'après avoir passé le point de contrôle du matériel. Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

Les porte-enfants (sièges ou remorques) ne sont pas acceptés.

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

4. CHRONOMÉTRAGE (COURSE VTT uniquement)

Le Chronométrage est assuré par notre partenaire INLIVE avec son matériel informatique et des puces électroniques sur les plaques de guidon ou dossard pour une précision optimale.

Les résultats et les classements sont diffusés en ligne à l'issue de chaque épreuve sur le site : inlive-sport.nc

5. CATÉGORIES (Règlement FFC)

- U17 : 15-16 ans
- U19 : 17-18 ans
- ACCESS 1 – 2 – 3 – 4

6. RÉCOMPENSES

Monteront sur le podium et seront récompensés que les participants à la COURSE VTT chronométrée:

Des récompenses pourraient être également attribuées à la discrétion de l'organisateur (suivant les lots récupérés), notamment aux jeunes et par des tirages au sort avant la fin de l'épreuve pour gagner du temps.

La remise des prix des épreuves aura lieu sur le village de course à partir de 14H. Info communiquée lors de notre mail d'infos utiles envoyés avant l'événement.

Seules les personnes présentes pendant la remise des prix pourront prétendre à leurs lots. En cas d'absence lors de la remise des prix, le concurrent suivant dans le classement sera récompensé en lieu et place de l'absent.

Les participants doivent porter une tenue correcte et sportive pour pouvoir monter sur le podium, de préférence avec leur tenue de club.

7. MATÉRIELS OBLIGATOIRES

Tout participant à une épreuve doit récupérer sa plaque à fixer au guidon de son vélo (ou son dossard) avant de prendre le départ. Si l'organisation dispose de ces éléments avant le jour de l'épreuve, nous vous conseillons de les retirer à la boutique **KINGSPORTS DUMBEA MALL** le **VENDREDI 30 MAI de 11H à 18h** afin de simplifier l'opération. **Les dernières plaques ou dossards, seront distribués le DIMANCHE 01 JUIN sur le site de départ entre 8h45 et 9h15.**

Les vélos admis aux épreuves doivent répondre aux normes en vigueur (bouchons aux extrémités des guidons, freins en état de marche). Les participants sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque participant est tenu de respecter la réglementation suivante en termes de matériel et d'équipement.

Sur toutes les épreuves sont obligatoires :

- Port du Casque
- Chaussures fermées
- Bidon d'eau ou Poche dorsale (minimum 500ml)

Sont vivement recommandés :

- Gants, genouillères, coudières.
- Kit de réparation pneus et/ou chambre à air et outil de gonflage
- Un écocup si vous voulez boire sur le ravitaillement prévu (aucun gobelet sur le ravitaillement)

Chaque participant doit se présenter au départ de son épreuve avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver ainsi pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence des matériels obligatoires au départ, le participant ne pourra prendre le départ de l'épreuve. En leur absence en cours d'épreuve, le participant pourra être mis hors-course.

SPORT PRO EVENTS TONTOUTA 2025

VTT/VAE - RANDONNÉES ET COURSE

Il est vivement conseillé de prendre suffisamment d'eau et apports alimentaires pour la durée estimée (minimum 500ml/h).

Il est interdit d'avoir des écouteurs sur les oreilles, et des caméras sur le VTT ou casque.

En cas d'abandon, le coureur doit en informer OBLIGATOIREMENT le poste de contrôle ou le signaleur le plus proche.

8. VTT A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (pour information)

Un VTT à Assistance Electrique (VTTAE) est un VTT fonctionnant avec deux sources d'énergie dans la limite de la réglementation européenne et dont la force humaine fait obligatoirement partie, avec une assistance moteur jusqu'à 25km/h (+/- 10%) en général.

9. INSCRIPTIONS et TARIFS

Les inscriptions sont effectuées uniquement par Internet, depuis le site <https://www.inlive.nc/>

Les inscriptions prendront fin le **JEUDI 29 AVRIL à 23h59**, sans exception, pour toutes les épreuves. La confirmation de votre inscription se fait par réception d'un email suite à la validation de l'inscription Internet.

Des inscriptions sur place seront possibles, uniquement pour les randonnées non chronométrées, et avec une majoration de 1000 F sur le tarif en vigueur.

Limite : 250 participants

VTT / VTTAE	Distance	Age minimum	Départ	TARIF	JEUNES (2007)
RANDONNEE VTTAE	17 km	13 ans (2012)	9h30	2500	2000
COURSE VTT	17 km	15 ans (2010)	9h50	3000	2500
COURSE VTT NON LICENCIES	17 km	15 ans (2010)	9h50	4000	3500
RANDONNÉE VTT	17 km	13 ans (2012)	9H50	2500	2000

Le règlement peut être effectué par carte bancaire directement sur le site internet <https://www.inlive.nc/>

La validation d'un dossier d'inscription fait office d'accord du présent règlement. Si l'inscription ne peut pas être validée (manque d'un document), il faut recommencer la procédure ultérieurement. Aucune réservation n'est possible.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en

SPORT PRO EVENTS TONTOUTA 2025

VTT/VAE - RANDONNÉES ET COURSE

cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant et la personne ayant cédé son dossard d'une épreuve de l'événement.

10. REMBOURSEMENT

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'épreuve pour laquelle vous êtes inscrit, vous pouvez demander un remboursement, à condition de le faire avant la clôture des inscriptions le jeudi 29 avril inclus, pour être remboursé à hauteur de 70% du montant de votre inscription. Passé cette date, aucun remboursement ne pourra plus être réclamé.

11. RETRAIT DES PLAQUES OU DOSSARDS

Afin de faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon ou du dossard fournis par l'organisateur. Ces plaques ou dossards numérotés et personnels sont obligatoires, en mode randonnée comme en mode course.

Nous vous conseillons de les retirer à la boutique **KINGSPORTS DUMBEA MALL** le **VENDREDI 30 MAI de 11H à 18h** afin de simplifier l'opération. **Les dernières plaques seront distribuées le DIMANCHE 01 JUIN sur le site de départ entre 8h45 et 9h15.**

12. SÉCURITÉ DU SITE

Avec la présence de bétail sur la propriété les chiens (petits, moyens, grands) sont strictement interdits.

L'introduction sur le site de l'évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants, matières explosives, alcool est strictement interdite.

13. PARCOURS

Toutes les informations relatives aux courses (profils, horaires...) sont disponibles sur le site internet <https://www.inlive.nc/>.

Chaque participant devra se trouver au départ de sa course à l'heure qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription (en cas de modification pour raisons logistiques, climatiques ou autres, vous serez informés par mail). Le départ pourra être refusé au participant qui se présente sur la ligne de départ après l'heure fixée.

Tous les départs et arrivées se feront sur la zone de village course.

Les participants devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisé par des rubalises, banderoles ou panneaux. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par le directeur de course, un signaleur ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée. Dans le cas où le parcours alternerait des portions balisées et des zones de partage avec les autres usagers habituels de ces zones (cyclistes, piétons ou véhicules à moteur), les participants devront circuler dans ces zones dans le strict respect du code de la route.

Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler la bonne direction à suivre aux participants et à signaler aux autres usagers de la voie le passage d'une épreuve VTT et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, les respecter scrupuleusement et il doit également s'assurer lui-même qu'il peut parcourir sans danger la zone signalée.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

Sur le circuit, les seules motos, quads ou véhicules admis sont ceux de l'organisation.

SPORT PRO EVENTS TONTOUTA 2025

VTT/VAE - RANDONNÉES ET COURSE

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

14. POSTES DE RAVITAILLEMENT

Au moins 1 poste de ravitaillement sera mis à disposition des coureurs.

Pour respecter la nature, l'organisation ne fournira pas de gobelet sur les points de ravitaillements.

15. ASSISTANCE EXTERIEURE

Le changement de vélo n'est pas autorisé et le participant doit passer la ligne d'arrivée avec le même vélo et plaque numérotée qu'il avait au départ.

Le travail de réparation doit être effectué par le participant lui-même ou avec l'aide d'un autre concurrent.

En dehors des postes de ravitaillement les participants ne doivent pas recevoir d'assistance de la part du public (bidons, aliments, etc.). Les participants peuvent recevoir de l'aide de la part du staff organisateur ou du staff médical.

16. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Tout participant contrevenant pourra être exclu de l'événement.

Les concurrents s'efforceront de respecter la faune et la flore du parc et d'utiliser les toilettes prévues par l'organisation.

Chaque participant s'engage au travers de son inscription à respecter le règlement de l'organisation.

Le non-respect des règles du parc entraînera la disqualification du coureur, notamment :

- Abandon de déchets
- Dégradation de plantes
- Allumage de feux
- Atteinte volontaire aux animaux
- Utilisation de raccourcis et dégradation des espaces non prévus dans le parcours
- Agression physique ou verbale d'un membre de l'organisation

17. PÉNALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une exclusion de l'épreuve ou une pénalité de temps :

- Absence sur un contrôle de passage (exclusion)
- Non-respect du parcours (exclusion)
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles (pénalité)
- Absence de casque pendant la course (exclusion)
- Refus volontaire de céder le passage à un participant souhaitant doubler (pénalité)

18. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par un médecin et des unités de secours. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours.

Sur avis médical, l'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours tout

SPORT PRO EVENTS TONTOUTA 2025

VTT/VAE - RANDONNÉES ET COURSE

participant qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Tous les appels d'urgence devront être effectués vers les numéros téléphoniques indiqués sur la plaque du participant.

19. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisation dégage toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel et/ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

20. ORGANISATION - LITIGES

Le directeur de course et ses assistants sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ.

Les retardataires ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Toute réclamation devra être déposée auprès du directeur de course dans l'heure d'arrivée du participant. Cette réclamation devra être faite par écrit.

Tout point litigieux sera tranché par le directeur de course responsable de l'organisation des épreuves.

21. ASSURANCES

Responsabilité civile

L'organisation des épreuves VTT et VTTAE est couverte par une police d'assurance Responsabilité Civile « Fédération Française de Cyclisme ».

Assurance Accident Individuelle

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie. En effet si vous chutez et vous blessez, sans que notre responsabilité d'organisateur de l'événement soit mise en cause, vos dommages (notamment corporels en cas de blessure : frais médicaux et hospitaliers) ne seront garantis que si vous bénéficiez d'une garantie par ailleurs (garantie des accidents de la vie privée, prévoyance, individuelle accident...).

Nous vous engageons par conséquent à vérifier si c'est le cas avant le déroulement de la manifestation, et vous conseillons de souscrire une garantie si vous n'étiez pas déjà couvert.

Les licenciés participant à cet évènement sont couverts par l'assurance de leur licence fédérale, l'organisateur SPORT PRO NC étant affilié à la Fédération Française de Cyclisme.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur cycle et/ou à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

22. DROIT A L'IMAGE et PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à l'organisateur, aux médias, aux partenaires qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films, prises de

SPORT PRO EVENTS TONTOUTA 2025

VTT/VAE - RANDONNÉES ET COURSE

vues aérienne) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presse, télévision, internet, réseaux sociaux), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos photos/images pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision avec une copie de pièce d'identité à l'organisateur par mail à : **club@sportpro.nc**.

23. FORCE MAJEURE

Si la manifestation ne peut être organisée, ou doit être interrompue ou annulée, pour cas de force majeure (intempéries ou autre), l'organisateur ne sera tenu à aucun engagement vis à vis des participants. Les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

24. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière, par chaque concurrent, du présent règlement.

Il pourra être modifié à tout moment et sans préavis par SPORT PRO NC, l'organisateur.

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.